

Rapport public Parcoursup session 2025

Site de Roanne du CFPPA Roanne - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Site de Roanne du CFPPA Roanne - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage (42063)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Site de Roanne du CFPPA Roanne - Certificat de Spécialisation Agricole - Arboriste-élagueur - en apprentissage (42063)	Jury par défaut	Tous les candidats	12	18	2

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Dossier scolaire	Notes et appréciations du parcours du baccalauréat ou du BP niv. 4	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Savoir-être	Aptitudes professionnelles	Implication, respect et envie	Essentiel
	Savoir-être	Sens du travail soigné, rigueur, autonomie, capacité d'organisation, curiosité	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Envie, cohérence avec le projet professionnel, curiosité, maturité et gestion de l'alternance	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Aucun critère éliminatoire

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Les candidats inscrits sur Parcoursup sans contrat d'apprentissage au moment de leur candidature ont été accompagnés dans leur démarche de recherche d'apprentissage. L'examen des dossiers s'est appuyé sur des critères académiques et sur la motivation des candidats. Nous avons valorisé les projets professionnels en lien avec le métier d'arboriste-élagueur, tout en restant ouverts à des parcours variés. Les expériences professionnelles, lorsqu'elles étaient présentes, ont été prises en compte, mais l'absence de celles-ci n'a pas été un frein à la candidature.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Suite à la décision de la commission d'examen des voeux, il a été décidé que les candidats seront orientés vers la recherche d'un contrat d'apprentissage après leur inscription sur Parcoursup. Il est donc conseillé aux candidats de bien s'informer sur les exigences et le fonctionnement de l'apprentissage.

Nous recommandons vivement de démarrer la recherche d'un employeur dès la validation du vœu, afin d'augmenter vos chances de trouver un contrat d'apprentissage dans les meilleurs délais. Il est important de démontrer votre motivation et l'intérêt que vous portez à la filière arboriste-élagueur dans votre projet de formation motivé, tout en détaillant vos expériences (professionnelles ou personnelles) en lien avec ce domaine si vous en avez.

Les candidats qui rencontreraient des difficultés dans leur recherche d'apprentissage pourront bénéficier d'un accompagnement proposé par le centre de formation, via la plateforme Hub3E.

Signature :

Franck Deplat,

Chef d'établissement de l'établissement Site de
Roanne du CFPPA Roanne